

**Rapport de la Commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.14PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Frs 219'000.--
pour la réhabilitation des collecteurs EU de la rue d'Orbe**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 4 juin 2012.

Elle était composée de Mme et MM. Joanne Müller, Guy Angéloz, Nicolas Durussel, Philippe Gruet, Olivier Maibach, Younes Seghrouchni, Gnanaseelan Subramaniam et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Municipal Marc-André Burkhard et de Monsieur Sandro Rosselet, chef du service Travaux et Environnement. Nous les remercions pour les informations qu'ils ont apportées aux membres de la commission.

La présente demande s'inscrit dans le renouvellement des canalisations de la Ville qui devrait se situer aux alentours des 1'500 mètres par année, pour un montant total de Fr. 500'000.-, sachant que bon nombre de canalisations ont plus de 50 ans d'existence. Les quatre tronçons concernés sont fortement délabrés et nécessitent une intervention à court terme afin de garantir leur bon fonctionnement, respectant ainsi le cadre légal en vigueur. Il s'agit des tronçons eaux usées (EU) « *Carrefour des Charmilles* », « *Rue des Charmilles / Rue des Bouleaux* », « *Rue des Bouleaux / Rue du Curtil-Maillet* », et du tronçon eaux claires (EC) « *Ruisseau du Vounoz* ».

L'intérieur des canaux a été entièrement filmé après avoir été curés, ce qui a permis de les étudier précisément. Les choix techniques de réfection ont été définis en fonction de l'état des canaux, tronçon par tronçon. Le premier tronçon sera réhabilité en remplaçant le collecteur actuel par un tuyau PVC muni d'un enrobage en béton. Son état déplorable ne permet pas d'envisager de chemisage. Les trois autres tronçons seront réhabilités par gainage. Ce système consiste à introduire une gaine à l'intérieur des canaux existants. Par divers procédés, la gaine va enrober l'intérieur des canaux, en présentant une très forte résistance aux contraintes chimiques et mécaniques.

Le gainage présente de nombreux avantages. Sa durée de vie est estimée entre 40 et 50 ans. Son coût est trois fois inférieur à une réfection traditionnelle et réduit considérablement les nuisances. Les fouilles se limitent aux extrémités des canaux. Les travaux seront réalisés par les entreprises Cand-Landi (fouilles) et Swissreline (gainage) qui ont été sélectionnées parmi plusieurs concurrents.

La durée des travaux des trois premiers tronçons sera d'environ 6 semaines, et d'un mois pour le 4^{ème} tronçon. Il y aura peu de perturbation de trafic, l'essentiel des travaux s'effectuant à l'intérieur des canaux. La demande de crédit d'investissement ne concerne que les trois premiers tronçons. Le 4^{ème} tronçon, qui s'inscrit dans la suite logique des trois précédents, sera financé par le solde du crédit de Fr. 321'000.- voté par notre Conseil le 4 février 2010 (PR09.46PR).

A noter encore que le solde des Fr. 500'000.- prévus cette année pour le renouvellement des canalisations sera utilisé pour la réfection des canalisations de la rue des Jordils.

Voeu de la commission

Afin de rendre le titre du présent préavis le plus explicite possible, la commission estime que la réhabilitation du 4^{ème} tronçon « *Ruisseau du Vounoz* » aurait du y être mentionnée. La commission demande donc à la Municipalité que ce genre de précision soit intégrée dans le titre des prochains préavis concernés.

Conclusions :

Convaincue de la nécessité d'entreprendre les travaux de réfection des tronçons concernés dans les meilleurs délais, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 2 juillet 2012.

Maximilien Bernhard

